

*Ciriec*  
*international*

**CIRIEC**  
*Italia*

# **24ème Congrès international du CIRIEC**

*Napoli Italia 30 settembre - 2 ottobre 2002*

**Bernard Thiry**

Directeur, Ciriec international

(Belgique)

*Séance officielle de clôture, 1 octobre*

Madame et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Il est de tradition quand un congrès touche à sa fin que le directeur du CIRIEC en tire les principales conclusions. Toutefois la tâche qui m'incombe pour la 7<sup>ème</sup> fois me semble particulièrement ardue aujourd'hui.

Nous avons en effet assisté durant ces deux jours à un foisonnement très riche d'analyses, d'approches, d'expériences, de prises de position. Ce foisonnement illustre l'étendue du champ des préoccupations qui sont les nôtres (efficacité, équité et durabilité dans l'affectation et la répartition des ressources, prise en compte de l'intérêt général au-delà des intérêts individuels et des intérêts du marché), ainsi que la diversité des formes d'organisation qui nous rassemblent (entreprises publiques, services publics, services d'intérêt général, organisations d'économie sociale, mutualités, coopératives).

Le thème de notre congrès se voulait positif. Après deux décennies de privatisation, démutualisation et décoopérativisation, de rigueur budgétaire, de suprématie du marché et de la concurrence dans les politiques publiques comme dans la réflexion scientifique, le Conseil international du CIRIEC souhaitait aborder le renouveau des politiques publiques. Sans nostalgie et avec lucidité, les travaux de notre congrès se sont clairement développés dans cette perspective. Les politiques de bien-être et d'intérêt général ne sont évidemment pas figées. Elles doivent s'adapter et s'adaptent aux conditions démographiques, sociales, économiques, technologiques en rapide mutation et les choix qui s'imposaient il y a vingt ans, ne sont peut-être plus justifiés aujourd'hui. Malgré l'accoutumance à la protection sociale et au service public, il faut avoir le courage de remettre en cause certains aspects de l'Etat social et en vérifier l'adéquation aux besoins et aux conditions d'aujourd'hui.

Tant en séances plénières qu'en ateliers<sup>1</sup>, les rapporteurs et intervenants ont à de nombreuses reprises mis en évidence trois questions fondamentales que je souhaiterais reprendre brièvement en guise de conclusions : — la responsabilité fondamentale des autorités publiques en matière de bien-être et d'intérêt général, — la nécessaire durabilité des politiques à mettre en œuvre — les évolutions observées dans la répartition des tâches entre les différents modes d'affectation des ressources et les différentes formes d'organisation.

---

<sup>1</sup> La synthèse des travaux de l'atelier 1 (Services d'intérêt économique général) a été réalisée par B. Sak. Celle de l'atelier 3 (Santé, assistance et sécurité sociale) par Eddy Cop, directeur des services généraux de la ville d'Anvers. Je les en remercie.

Abordons tout d'abord la responsabilité des autorités publiques en matière de bien-être et d'intérêt général.

Les autorités publiques sont aujourd'hui moins souvent opérateurs ou actionnaires. Elles sont par contre autant qu'auparavant, voire même davantage, régulateurs. Elles sont investies clairement du pouvoir de réglementation et de régulation. En matière de service d'intérêt économique général, leur responsabilité est fondamentale. Elles doivent définir un cadre institutionnel, réglementaire, concurrentiel, financier qui permette de répondre à la demande des citoyens sans discrimination à l'encontre de certains types d'organisations ou d'entreprises. Elles doivent veiller à la prise en compte du long terme, à la solidarité et aux droits fondamentaux du citoyen. Elles doivent maintenir, voire renforcer la pluralité de l'économie par la constitution de réseaux au niveau local et régional, par le respect des spécificités et des apports essentiels des entreprises communales et des entreprises et organisations d'économie sociale.

Les autorités publiques ont aussi évidemment une responsabilité fondamentale dans les domaines de la santé, de l'assistance et de la sécurité sociale. Avec les mutualités et les associations, elles doivent définir les contours de la solidarité. L'action collective et solidaire en matière de protection sociale est une caractéristique essentielle de nos modèles sociaux qui ne laissent pas à la charité et au marché la protection du malade, de l'inactif, de la personne âgée, de la famille. Evidemment, le coût croissant de la protection sociale, la mondialisation et le vieillissement de la population dans certaines parties du monde obligent les autorités publiques à revisiter le champ de la solidarité, à rechercher de nouvelles méthodes de financement. Les citoyens sont amenés à prendre davantage leurs responsabilités. Certains services peuvent être transférés au secteur lucratif. Mais par ailleurs, les mutualités, coopératives et associations peuvent développer de nouveaux services sociaux au bénéfice de leurs membres et de l'ensemble de la population. L'expérience des coopératives sociales mentionnée par I. Barberini en est une belle illustration. Des formules de sélection positive pour certaines mesures spécifiques, c'est-à-dire un accroissement de la protection pour certaines catégories d'individus, est également un levier important pour plus de solidarité.

En matière d'environnement, la régulation publique est une nécessité absolue. Quels que soient les rôles joués par les forces du marché et la concurrence, l'Etat conserve en la matière une responsabilité essentielle pour sauvegarder le capital social et naturel, pour intégrer dans les choix, le coût d'opportunité de ce capital que le marché ne peut évaluer. Pour corriger les externalités environnementales qui constituent une des défaillances du marché mises en évidence par les économistes, de nombreux

instruments existent, comme l'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics.

Enfin, les politiques publiques en matière de formation et d'éducation, quelles soient nationales, locales, régionales ou encore supranationales (UE) se justifient évidemment pour des raisons strictement économiques : effets de débordement, croissance économique, accroissement de l'employabilité des travailleurs. Mais la formation et l'éducation est aussi un droit, voire une obligation citoyenne. Il faut apprendre à être, apprendre à vivre ensemble, apprendre à faire et apprendre à apprendre. Ce sont des vecteurs essentiels de la démocratie et de l'action collective. Là aussi la responsabilité des autorités publiques, en réseau avec l'économie sociale, est une évidence.

LA DEUXIÈME QUESTION TRÈS SOUVENT ÉVOQUÉE AU COURS DE CE CONGRÈS, EST CELLE DE LA DURABILITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES.

On peut attendre des politiques publiques qu'elles soient efficaces, adaptables, proportionnées, etc., mais c'est surtout leur durabilité qui a été mise en exergue dans nos travaux, et ce dès la séance inaugurale.

La durabilité est une préoccupation essentielle : durabilité des systèmes de pension face aux évolutions démographiques et aux contraintes financières, durabilité des politiques menées des secteurs des réseaux où, au-delà des premières apparences parfois flatteuses, il convient de s'interroger sur les conséquences à plus long terme telles que l'émergence d'oligopoles internationaux et l'effondrement financier de certains acteurs-clés comme dans le cas du secteur électrique au Royaume-Uni, durabilité des finances communales et durabilité de l'approvisionnement en eau et en services essentiels mises à mal par les privatisations et la libéralisation de certains secteurs comme souligné cette après-midi, durabilité des systèmes de soins de santé mise en péril si les mécanismes de financement solidaires régressent face aux forces du marché, durabilité enfin du développement économique et social au regard de la limitation des ressources naturelles en quantité et en qualité.

Face à ces questions, les autorités publiques, mais aussi l'économie sociale se doivent d'être pleinement responsables, d'informer, de planifier et d'entendre les revendications et les demandes des citoyens. Dans ce cadre, on peut se réjouir de la publication en mars prochain d'un Livre vert de la Commission européenne sur les services d'intérêt général en espérant qu'il ne s'agisse pas d'une mesure dilatoire à l'égard d'avancées significatives pour un meilleur équilibre entre concurrence et obligations de service public.

Quant à L'EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES TÂCHES entre les différents modes d'affectation des ressources et les différentes formes d'organisation, il s'agit d'une question d'une grande acuité. L'Etat producteur, opérateur, actionnaire, est en régression. La fonction de régulation et de réglementation des Etats nationaux et des autorités supranationales est davantage explicitée. On assiste parallèlement à un renforcement de l'autonomie des autorités publiques locales et régionales. Des partenariats locaux entre autorités publiques, entreprises et économie sociale se développent pour la fourniture des services d'intérêt général. Des réseaux de régions échangent leurs expériences en formation et éducation. Sous l'effet de diverses évolutions, les limites entre les sphères du marché, de l'Etat et de l'économie sociale, en particulier dans la production des services d'intérêt général marchands et non marchands, ont connu des déplacements substantiels au cours de ces dernières années. L'analyse de ces évolutions, de même que l'étude des interrelations entre ces différentes sphères, constituent d'ailleurs l'un des thèmes de recherche actuels des organes scientifiques du CIRIEC international. Les premiers résultats de ces analyses vous ont été livrés sous la forme d'un ouvrage collectif "Economie plurielle et régulation socio-économique".

Comme l'ont souligné plusieurs orateurs au cours de ce congrès, les articulations entre autorités publiques et économie sociale sont à revisiter. L'économie sociale est-elle un substitut du marché et de l'Etat ? Est-elle supplétive dans la mesure où elle permet de corriger les défaillances du marché et de l'action publique ? Est-elle au contraire complémentaire, voire supplémentaire dans le cadre d'un partenariat équilibré ?

Toutes ces questions se posent en Amérique latine et en Amérique du Nord, en Europe comme au Japon pour se limiter aux continents et pays ici représentés. Les orateurs présentés par les seize sections nationales du CIRIEC ont contribué à approfondir notre réflexion et l'originalité du CIRIEC est justement de permettre la confrontation des expériences et analyses de différents continents de même que la confrontation des réflexions de spécialistes de l'économie publique et de l'économie sociale et coopérative, de scientifiques, d'hommes et de femmes de la pratique. L'un des défis permanents du CIRIEC est la consolidation de ce réseau d'hommes et de femmes d'horizons professionnels et géographiques différents et ce 24<sup>ème</sup> congrès a contribué grandement à cette consolidation. Pour cette raison, mais aussi pour la grande qualité de l'organisation, de l'accueil et des débats, je tiens, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à clore mon exposé en exprimant mes plus vifs remerciements à la Section italienne et tout particulièrement à Massimo Pinchera.